

# **COMMUNE DE BREIL SUR ROYA**

06540

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 Juin 2011**

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 20 Juin 2011 à 18H00 sur convocation et sous la présidence de Monsieur Joseph GHILARDI Maire.

**Etaient Présents** : Mr Joseph GHILARDI Maire, Mr Joseph REY 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mr Francis FRECOURT, Mr Georges POMAREDE, Mme Cécile BACHET, Mr Gentil DOMESOR, Mr Michel JOUVE, Mr Michel MASSEGLIA, Mr Pierre OZENDA, Mme Mireille PALLANCA, Mr Paul REY, Mme Claire ROSTAGNI, Mme Josiane VACCARI.

**Etaient absents-excusés** : Mr Abdel DJEROUROU donne pouvoir à Mr Georges POMAREDE, Mme Anne-Marie ANGELINI donne pouvoir à Mme Josiane VACCARI, Mme Michèle ERCOLE donne pouvoir à Mr Francis FRECOURT, Mr Alain RAVIOLA donne pouvoir à Mr Gentil DOMESOR, Mr Henri SOFFLICHY donne pouvoir à Mr Joseph REY.

**Secrétaire de Séance** : Mme Cécile BACHET

### **Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.**

01 Mars 2011	:	<b>Contrôle des installations d'assainissement non collectif.</b> <b>Prestation</b> : Mise en place d'une prestation de service transitoire permettant de réaliser au moment de la translation de propriété, le contrôle technique des installations d'assainissement non collectif. Ce contrôle comportant les opérations suivantes : -Vérification du bon état des ouvrages -Vérification du bon fonctionnement des ouvrages -Vérification du bon entretien des ouvrages <b>Durée</b> : 3 mois <b>Coût</b> : 149,00€ H.T
08 Avril 2011	:	<b>Convention de vente et exploitation groupées de bois avec l'ONF.</b> <b>Prestations</b> : Définir les conditions particulières selon lesquelles la commune et l'ONF conviennent de mettre en œuvre une opération de vente et d'exploitation groupées. <b>La durée</b> de la présente convention est la durée nécessaire à l'exploitation des coupes, à la vente des

		<p>bois qui en son issus et aux opérations de recouvrement et de reversement du produit correspondant. Elle peut-être prolongée par avenant. Ces missions sont rémunérées sur la base d'un forfait fixé à 6.000€ H.T.</p>
12 Avril 2011	:	<p><b>Contrat de prêt Crédit Agricole 300.000,00€.</b>  <b>Montant :</b> 300.000,00€  <b>Durée :</b> 240 mois  <b>Taux d'intérêt annuel fixe :</b> 4,2300%  <b>Frais de dossier :</b> 300,00€  <b>Taux effectif global :</b> 4,2415% l'an  <b>Périodicité remboursement :</b> trimestrielle  <b>Date de versement des fonds :</b> avant le 20/05/2011</p>
02 Mai 2011	:	<p><b>Convention SICTIAM commune de Breil sur Roya plan de services solution Atal.</b>  <b>Prestations :</b> Définir les prestations attendues du SICTIAM en précisant les niveaux d'intervention du syndicat et en déterminant les conditions de mise en œuvre dédites prestations plan de service solution Atal.</p> <p><b>Durée :</b> Celle-ci est directement liée à l'exécution du plan de service.  <b>Coût :</b> En contrepartie des prestations prévues au plan de service annexé à la convention, le SICTIAM percevra une somme correspondant aux prestations effectuées dans les conditions tarifaires en vigueur du syndicat.</p>
02 Mai 2011	:	<p><b>Convention de partenariat direction générale de l'Etat pour demande d'actes d'Etat Civil.</b>  <b>Prestation :</b> Simplifier les démarches actuelles des usagers en leur permettant de renseigner un formulaire normalisé de demande d'actes d'Etat Civil et de transmettre la demande à la Commune pour traitement.  <b>Durée :</b> 1 an à compter de l'inscription en ligne de la Commune.  <b>Coût :</b> Aucune prestation financière n'est demandée à la Commune. Toutefois, les coûts de traitement des informations transmises par le Service restent à sa charge.</p>
02 Mai 2011	:	<p><b>Convention d'occupation du domaine privé d'Electricité de France, parcelles cadastrées section D - n°s 71-72-73 et 75 lieudit Aigara</b>  <b>Coût :</b> La présente autorisation en raison de son caractère précaire et révocable, est accordée à titre gratuit.  <b>Durée :</b> La présente convention d'autorisation est consentie pour une année à compter de sa date de signature par Electricité de France.</p>

09 Mai 2011	:	<p><b>Contrat de prêt de 250.000€ travaux de remise en état des réseaux dans la rue de Turin auprès du Crédit Agricole</b>  <b>Montant :</b> 250.000,00€  <b>Durée :</b> 25 ans  <b>Périodicité :</b> Annuelle  <b>Taux fixe :</b> 4,88%  <b>Echéance constantes intérêts perçus terme échu proportionnel.</b>  <b>Date de versement des fonds :</b> 30 Mai 2011  1<sup>ère</sup> Echéance 30/05/2012</p>
12 Mai 2011	:	<p><b>Convention de location d'un appartement à la société Méditerranée cloisons</b>  Location d'un appartement sis 4 chemin des Oliviers à Breil sur Roya pour loger 2 ouvriers chargés du chantier de la Maison de Santé Rurale.  <b>Loyer :</b> 300€/mois toutes charges comprises  <b>Durée :</b> Location prend effet au 17 mai 2011 pour une période d'un mois.</p>
17 Mai 2011	:	<p><b>Contrat de service pour défibrillateur avec la Sté Philips France.</b>  <b>Prestations :</b> Définir les prestations de maintenance du défibrillateur offert à la Commune par le Crédit Agricole.  <b>Durée :</b> 1<sup>ère</sup> période allant de la date de souscription à la fin de l'année en cours. Renouvelable par tacite reconduction et par période de 12mois consécutifs.  <b>Coût :</b> 473,00€/an</p>
17 Mai 2011	:	<p><b>Maîtrise d'œuvre géotechnique concernant les risques d'effondrement et affaissement place Brancion</b>  Est accepté le devis programme n° 70-2011 D91 établi par le Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement Méditerranée à Nice.  <b>Coût de la prestation :</b> 7.440,00€ annuel</p>
19 Mai 2011	:	<p><b>Convention de formation des élus avec le CIDEFE</b>  <b>Coût :</b> 268,00€ participation financière au titre de l'action réalisée selon la convention précitée.  <b>Durée :</b> La formation se déroulera suivant un calendrier préétabli durant l'année 2011.</p>

Approbation du Procès Verbal de la Séance du 21 Avril 2011.

**Mr Michel MASSEGLIA** Conseiller Municipal, demande que soit rectifié ses propos concernant **l'ordre du jour n°2-3 – Approbation du Budget Primitif 2011 Eau & Assainissement.**

Il faut lire : «l'excédent reporté équivaut à la moitié des dépenses de fonctionnement ».

Le Procès Verbal de la séance du 21 Avril 2011 est **Approuvé à l'Unanimité**.

## EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

**1 - Décisions Modificatives Budgétaires** (pièces jointes)

**•Budget commune**

Cette décision concerne principalement l'agrandissement du 1<sup>er</sup> étage de l'extension de la Crèche.

**Approuvé à l'Unanimité**

**2 - Acquisition ancienne caserne des Douanes – Demandes de subventions au Conseil Général et au Conseil Régional.**

Dans le cadre de l'acquisition de l'ancienne caserne des Douanes située route de la Giandola à Breil sur Roya, **Monsieur le Maire** propose de demander des subventions auprès de nos partenaires financiers le Conseil Général des Alpes-Maritimes et le Conseil Régional conformément à la destination des bâtiments.

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter la villa à la Trésorerie et le lot de logements à destination de locataires actifs.

L'accord écrit de transfert de la Trésorerie concentrant l'ensemble des Trésoreries de la Vallée sur ce nouvel équipement est acté par le T.P.G des Alpes-Maritimes.

**Monsieur le Maire** précise que le Conseil Régional subventionne à hauteur de 50% l'acquisition de logements pour actifs.

**Approuvé à l'Unanimité**

**3 - Approbation des nouveaux statuts du SICTIAM.**

**Monsieur Georges POMAREDE** Adjoint, présente aux membres du Conseil, la modification des statuts du SICTIAM concernant l'ajout d'une compétence n°9 : acquisition, création et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications.

**Approuvé à l'Unanimité**

**4 - Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :**

En préambule, **Monsieur Francis FRECOURT** Adjoint, précise le travail préparatoire sur le terrain établi en amont avec le maître d'œuvre et confirme la maîtrise par la régie municipale de ce nouveau service.

**• Approbation du règlement**

**Monsieur Francis FRECOURT** Adjoint, présente aux membres du Conseil Municipal l'ensemble des éléments intrinsèques du règlement.

**Approuvé à l'Unanimité**

**• Vote des tarifs des 4 redevances**

Le vote des tarifs sera étudié après résultat de l'appel d'offres afin de mieux appréhender le plus juste prix ainsi que les demandes de subventions actualisées auprès de l'Agence de l'Eau.

**Approuvé à l'Unanimité**

- **Approbation du zonage d'assainissement de la commune destiné à être soumis à enquête publique.**  
**Approuvé à l'Unanimité**

**5 - Subventions à la coopérative scolaire de l'école Maternelle et de l'école Primaire pour acquisition matériel.**

**Monsieur le Maire** propose, sur présentation par Mme Marie Lou ALLAVENA, la participation de la Commune au titre des fournitures scolaires pour un montant de 40,00€ par enfant pour l'école Maternelle et l'école Primaire, soit une augmentation de 1,00€ correspondant à plus de 6% est demandée.

Ces fonds seront virés sur les comptes respectifs de la coopérative scolaire.

**Approuvé à l'Unanimité**

**6 - Versements subventions aux Associations – 3<sup>ème</sup> Liste.**

**Monsieur Abdel DJEROUROU** Adjoint, présente les demandes débattues par la Commission Municipale, les subventions suivantes ont été adoptées :

- Club de l'Olivier	760,00€
- Canal du Tujan	610,00€

**Approuvé à l'Unanimité**

**Monsieur le Maire** précise à la demande de Monsieur Michel MASSEGLIA l'intérêt de la demande de CERCOLO qui œuvre culturellement sur le Canton.

Il précise que ce dossier sera étudié lors de la prochaine commission.

**7 - Versement de subventions pour ravalement de façades.**

**Monsieur Michel JOUVE** Conseiller Municipal, propose aux membres du Conseil le versement de la subvention municipale pour ravalement de façades à :

-	MASSEGLIA Jean-Marc	513, route de la Maglia Quartier Granille	Breil sur Roya
---	---------------------	--	----------------

**Approuvé, 1 Abstention** Monsieur Michel MASSEGLIA.

**8 - Projet caserne Col de Brouis : création d'une commission de sélection.**

Dans le cadre du projet d'une unité touristique nouvelle, **Monsieur le Maire** propose la création d'une commission d'élus afin de sélectionner les projets proposés. La valeur environnementale, les effets économiques et touristiques induits et fiscaux ainsi que le bilan social de l'opération choisie seront les indicateurs pris en compte principalement.

**Monsieur le Maire** propose pour siéger à cette commission :

Mr Michel JOUVE, Mr Abdel DJEROUROU, Mr Joseph REY, Mme Claire ROSTAGNI, Mme Marie Lou ALLAVENA, Mr Pierre OZENDA, Mr Michel MASSEGLIA, Mr Georges POMAREDE, Mme Mireille PALLANCA.

**Approuvé à l'Unanimité**

**Monsieur Michel MASSEGLIA** Conseiller Municipal, précise l'intérêt de ce site à la croisée de plusieurs pôles d'intérêts touristiques.

**9 - Projet de jumelage avec la ville d'Aléria en Corse.**

**Monsieur le Maire**, présente un projet de jumelage avec la ville d'Aléria en Corse afin de créer des opportunités d'échanges touristiques, économiques, culturels et scolaires.

Il précise que la création d'un Comité de pilotage s'impose et propose :

Mme Josiane VACCARI, Mme Claire ROSTAGNI Mr Gentil DOMESOR, Mr Georges POMAREDE, Mr Joseph GHILARDI.

**Approuvé à l'Unanimité**

**10 - Intercommunalité : information sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, projet de référendum.**

Par courrier du 29 avril 2011, Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes a notifié aux Maires du Département le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui a été communiqué à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 22 avril 2011.

**Monsieur le Maire** commente celui-ci et il précise que ce schéma, transmis aux Conseillers Municipaux par convocation au Conseil Municipal de ce jour, prévoit l'inclusion des Communes françaises de la vallée de la Roya dans la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

Les Maires de la Roya, réunis avec les Maires de la CARF le 06 Juin 2011 ont pu constater une certaine frilosité à les accueillir.

En effet, Monsieur le Président de la CARF précise que la prévision du schéma annuel d'investissement et le niveau d'endettement de la CARF rend difficilement compatible l'accueil des nouveaux entrants.

De plus, l'équilibre financier des ordures ménagères du SIVOM ainsi que l'incorporation du SIECL avec la compétence Eau et la fusion des SIVOM posent un problème d'intégration des Communes de la Roya et d'équité d'une politique fiscale dans le développement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française. **Monsieur le Maire** précise à ce jour, que toutes les Communes des Alpes-Maritimes ont délibéré contre le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, sauf à ce jour TENDE, FONTAN ...

**Monsieur le Maire** propose d'une part, de délibérer contre le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

**Approuvé à l'Unanimité**

**Monsieur le Maire** commente d'autre part, la nécessité d'un référendum populaire local sur la question de la création de la Communauté de Communes de la Vallée de la Roya avec l'adhésion de BREIL.

**Monsieur le Maire** propose de débattre sur l'utilité d'un référendum et de ses modalités.

Le principe de la question posée : Etes-vous en faveur de la création d'une Communauté de Communes de la Vallée de la Roya incluant BREIL, FONTAN, SAORGE, TENDE et LA BRIGUE et la date du 04 Septembre 2011 est **voté à l'Unanimité** des membres du Conseil.

Cette date de plus, est identique à la date du référendum de SAORGE.

**Monsieur le Maire** informe que les modalités précises du référendum seront prises par Arrêté.

**Monsieur Michel MASSEGLIA** Conseiller Municipal, félicite Monsieur le Maire pour cette démarche d'un référendum qui est d'une grande exemplarité de démocratie directe. Il précise qu'il n'est pas soucieux du résultat attendu en faveur de la Communauté de Communes de la Vallée de la Roya.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Joseph GHILARDI Maire, lève la séance à 19H45.**

Le Maire,

J.GHILARDI